NOTICE D'INFORMATION

« FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS AVEC LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SANTE DE LA CPAM »

Le service « Mission Accompagnement Santé » (MisAS) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) lutte contre le non-recours aux droits et aux soins. Il peut être saisi pour les motifs suivants :

1. Difficultés d'accès aux droits
2. Renoncement et/ou difficultés d'accès aux soins
3. Renoncement et/ou difficultés d'accès aux soins liés à un handicap
4. Fragilité face au numérique
5. Situation sociale complexe

Dans le cadre d'un conventionnement avec la MisAS, la CPTS du Lauragais est habilitée à saisir la MisAS pour les usagers qui seraient dans l'une de ces situations et qui donneraient leur accord pour être accompagnés par ce service. Cette saisine se fait par l'intermédiaire d'un formulaire dédié, fourni à la CPTS du Lauragais par la MisAS.

Une fois le formulaire de saisine transmis à la MisAS par la CPTS du Lauragais, la saisine est analysée par un conseiller de la MisAS qui réalise un bilan de la situation administrative de l'usager, contacte l'usager par téléphone afin d'identifier ses problématiques et besoins spécifiques, recueille le consentement de l'usager pour la mise en place d'un accompagnement personnalisé.

La CPTS du Lauragais n'est pas responsable des délais de traitement des demandes dont elle se fait l'intermédiaire auprès de la MisAS.

SAISIE DE LA MISAS PAR LA CPTS DU LAURAGAIS TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du conventionnement précité, la CPTS du Lauragais est autorisée à traiter, au nom et pour le compte de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) via la CPAM agissant en tant que responsable de traitement, les données à caractère personnel nécessaires pour le remplissage du formulaire de saisine.

Ces données personnelles sont collectées au cours d'un échange téléphonique par la CPTS du Lauragais agissant en tant que sous-traitant auprès de l'usager bénéficiaire ou, à défaut, d'un de ses proches.

Le consentement pour le recueil et le traitement des données personnelles, ainsi que pour la prise de contact par la MisAS auprès de l'usager, sera recueilli au cours de l'appel. En absence de consentement, la saisine de la MisAS par la CPTS du Lauragais ne pourra aboutir.

Dans le cas où l'interlocuteur de la CPTS du Lauragais est un proche de l'usager bénéficiaire, le consentement de l'usager doit avoir été recueilli en amont par ledit proche qui s'en fait le relai auprès de la CPTS du Lauragais. Ledit proche s'engage à informer l'usager bénéficiaire sur les informations qui lui auront été présentées au cours de l'appel.
La disponibilité de ce présent document sur le site Internet de la CPTS du Lauragais sera portée à la connaissance de l'interlocuteur de la CPTS du Lauragais au cours de l'appel.

Afin de recueillir le consentement de l'usager, la CPTS du Lauragais procède à l'information préalable de son interlocuteur en retranscrivant les mentions RGPD suivantes, stipulées sur le formulaire de saisine de la MisAS :

« La mise en œuvre de ce service d'accompagnement nécessite le traitement de données à caractère personnel vous concernant dans le strict respect du principe de confidentialité. Le traitement vise à permettre l'accompagnement et le suivi de votre dossier pour votre accès aux soins et à la santé. Sauf opposition expresse de votre part, vos données peuvent être traitées à des fins d'évaluation et d'études. Vos données ne sont pas conservées au-delà de 18 mois après la fin de l'action d'accompagnement. Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à l'effacement en adressant une demande écrite au directeur de votre caisse primaire d'assurance maladie de rattachement ou à son délégué à la protection des données. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données, rendez-vous sur notre site d'information ameli.fr. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ».

Les données personnelles collectées et traitées par la CPTS du Lauragais à propos des personnes concernées sont :

- Nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email ;
- Contexte de la sollicitation ;
- Informations concernant le renoncement ou la difficulté d'accès aux soins.

Ces données seront accessibles pour l'équipe de la CPTS du Lauragais, pour l'équipe de la MisAS, ainsi que pour les prestataires techniques impliqués dans le traitement.

A des fins d'évaluation, ces données personnelles seront communiquées à la CPAM par la CPTS du Lauragais de manière dé-identifiée par le biais d'un tableau de suivi indiquant notamment :

- Le numéro de suivi de la demande et sa date de réception ;
- Le motif de saisine de la MisAS ;
- Le statut de la demande.

La CPTS du Lauragais restera en possession des données personnelles recueillies jusqu'au terme de la prestation de services dispensée par la MisAS.

Conformément à l'article L1111-8 du Code de la Santé Publique, ces données de santé seront hébergées par Microsoft Office 365 qui bénéficie de la certification Hébergeur de Données de Santé (HDS).

Afin d'assurer la sécurité de ces données de santé, elles seront communiquées à l'équipe de la MisAS par le biais de la messagerie sécurisée Médimail développée par le Mipih, ou à défaut, par le biais d'un serveur sécurisé à distance mis à disposition de la CPTS du Lauragais par la MisAS.

DROITS DE L'USAGER

L'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement de données, ainsi que la possibilité de retirer son consentement à tout moment. Pour toute information ou pour exercer ses droits, l'usager peut contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) de la CPTS du Lauragais à dpo-cpts-lauragais@outlook.fr.
Si l'usager estime que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.